

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2024-D005

Contrat d'exploitation d'un spectacle - Espace de loisirs - saison 2024

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu l'inscription budgétaire au budget de la commune de l'exercice 2024,

Vu la proposition reçue,

Considérant que l'organisation de spectacles sur l'espace de loisirs, permet de développer les animations pendant la saison estivale.

DECIDE

Article n° 1 : La société Groupe LYSPROD, dont le siège social est situé à Evreux (Eure) - 10 bis rue des Lombards - est retenue pour assurer le spectacle nommé : " hommage à Michel Berger Acoustique" qui aura lieu à l'espace de loisirs, pendant la saison estivale.

Article n° 2 : Le montant de cette prestation s'élève à **1 895.74€ ht soit 2 000€ ttc**

Article n° 3 : Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal.

Fait à Marçon, le 22/02/2024

Le Maire,
Monique TROTIN

